



Avis public d'entrée en vigueur

Règlement n° 2020-174-1.21 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 13 juillet 2021, la Municipalité de Compton a adopté le règlement n° 2020-174-1.21. Ledit règlement est intitulé : «*Règlement n° 2020-174-1.21 modifiant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* ».

Ce règlement a fait préalablement l'objet d'une consultation écrite entre le 20 mai et le 4 juin 2021. Il vise à modifier le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté le 8 septembre 2021 et un certificat de conformité a été émis à cette date. Le règlement no 2020-174-1.21 est entré en vigueur le 8 septembre 2021;

Tout intéressé peut obtenir copie dudit règlement sur demande aux heures ordinaires d'affaires de la municipalité au bureau situé au 3, chemin de Hatley, à Compton.

DONNÉ À COMPTON, CE 23 SEPTEMBRE 2021

Philippe De Courval. *M.A., OMA*
Secrétaire-trésorier
Directeur général